

Écrit par le 23 juillet 2024

# Saint-Rémy-de-Provence, les gens du voyage s'installent au stade Jan-Léger



**Dimanche après-midi (30 juillet 2023), une trentaine de véhicules de gens du voyage s'est installée sur le stade municipal Jan-Léger, à [Saint-Rémy-de-Provence](#), en forçant le portail. La ville a immédiatement enclenché une procédure pour leur faire quitter les lieux au plus tôt.**

Immédiatement après l'installation des gens du voyage, le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Rémy et le conseiller municipal délégué à la sécurité se sont rendus sur le site pour rencontrer les représentants.

## **La ville a demandé un constat d'huissier**

pour faire établir les infractions (forçage du portail, occupation sans autorisation d'un lieu municipal et branchement illégal sur les réseaux eau et électricité) en vue de déposer une plainte et de saisir le juge des référés.

## **En attendant la décision judiciaire,**

sous quelques jours, la ville tient à ce que le site soit préservé au maximum. Les représentants des gens

Ecrit par le 23 juillet 2024

du voyage se sont engagés à laisser le site propre.  
MH

## Isle-sur-la-Sorgue : les élus excédés par les installations intempestives des gens du voyage



**La ville de l'Isle-sur-la-Sorgue déplore une nouvelle occupation illicite de caravanes de gens du voyage. Le maire leur demande de se rendre sur l'aire de grand passage spécialement conçu.**



Ecrit par le 23 juillet 2024

Cette installation sur le stade de rugby du quartier des Névens, depuis le dimanche 4 juin, fait suite au départ, la veille, d'un autre groupe de gens du voyage du centre de loisirs St-Jean où les caravanes étaient installées sans autorisation depuis plusieurs jours. [Une situation qui se répète d'année en année](#), selon les élus de la commune.

A chaque installation, le constat est le même pour le maire de la ville Pierre Gonzalvez : détériorations, branchements aux réseaux d'eau et d'électricité, dégradations de pelouse, problèmes de salubrité, empêchement des activités associatives sur des équipements qui leur sont réservés, etc. En 2022, l'installation des gens du voyage sur les stades St-Gervais et St-Jean a induit près de 65 000 € de charges pour la ville.

Cette situation est d'autant plus déplorable selon le maire puisqu'une aire de grand passage, spécialement pensée pour ce type d'installations massives et éphémères, existe désormais à Bonpas. Les gens du voyage refusent cependant de s'y rendre car il manque selon eux des toilettes et de l'eau.

[Lire également - « Vaucluse : l'épineuse question des gens du voyage »](#)

A l'instar des installations précédentes, le maire Pierre Gonzalvez saisit de nouveau la Préfecture de Vaucluse pour procéder à une évacuation dans les meilleurs délais. Pour rappel, Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental du Vaucluse ont présidé deux commissions consultatives à ce sujet cette année. L'objectif : prendre en compte les besoins de cette communauté et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Pour l'heure, les gens du voyage de l'Isle-sur-la-Sorgue ont indiqué quitter les lieux ce dimanche.

---

## Vaucluse, L'épineuse question des gens du voyage

Ecrit par le 23 juillet 2024



**Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse ont présidé une des deux commissions consultatives annuelles des Gens du voyage. Objectif ? Prendre en compte leurs besoins et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.**

Cette Commission a été l'objet d'un point d'étape sur la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021 - 2027.

### **Qui siège à ces commissions ?**

Les représentants des associations représentatives des gens du voyage, des services de l'État, du Conseil départemental, des communes, des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de la MSA (Mutualité sociale agricole).

### **Le Vaucluse dispose de 12 aires d'accueil**

dont le stationnement est limité à trois mois et d'une Aire de Grand Passage récemment créée par le Grand Avignon, à Bompas, en face du marché aux puces du samedi matin. A ce propos La préfète a rappelé que « Tout grand passage qui ne se serait pas déclaré pour utiliser l'aire, contreviendrait à la réglementation en vigueur et ne serait pas toléré. La représentante de l'Etat a également invité les collectivités à s'emparer du nouvel équipement qui correspond le mieux au récent phénomène de sédentarisation des gens du voyage : le terrain familial locatif. »

Ecrit par le 23 juillet 2024



DR (Archives)

### **Le terrain familial locatif**

Installés dans des zones constructibles, les terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé en vue de l'installation de résidences mobiles à côté de bâtiments en dur. Ils sont destinés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le cas échéant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Les nouvelles règles s'appliquent au plus tard le 1er janvier 2026 pour la création et l'équipement des emplacements.

### **Un nouvel outil de gouvernance**

Un nouvel outil de gouvernance du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage va être créé. Trois groupes de travail vont être créés pour évaluer la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil ; les problématiques de sédentarisation et d'habitat des gens du voyage ; leur accompagnement dans l'accès au droit, à la citoyenneté et à l'autonomie.

MH



Ecrit par le 23 juillet 2024



Stade Saint-Jean Isle-sur-la-Sorgue, image d'archives

## Isle-sur-la-Sorgue : la Ville excédée par l'envahissement des gens du voyage

Ecrit par le 23 juillet 2024



Après l'installation intempestive, le 31 mai dernier, d'une centaine de caravanes appartenant aux membres des gens du voyage à l'hippodrome Saint-Gervais, une nouvelle arrivée de cette communauté nomade vient de faire réagir vivement la municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Avec l'arrivée le dimanche 5 juin de 100 caravanes supplémentaires à l'hippodrome et 60 caravanes sur le stade Saint-Jean, à proximité immédiate du centre de loisirs, la situation est désormais « insupportable » pour la Ville.

« En matière d'accueil des gens du voyage, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue remplit toutes ses obligations, explique la commune. Elle a en effet construit, conformément à la loi du 5 juillet 2000, une aire d'accueil d'une capacité de 31 emplacements, mise en service le 1er septembre 2005. Des dispositions mises en œuvre localement et qui s'avèrent insuffisantes. »

### Préjudices majeurs

« Après une première demande au Préfet de faire constater que ce stationnement illicite occasionne un problème de salubrité et de sécurité publiques et de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux, la Ville s'apprête à formuler une même demande pour les deux dernières installations. Les dommages sont en effet particulièrement nombreux : branchements sauvages sur les tableaux électriques municipaux, branchements illégaux sur les bornes incendies, dégradations, troubles de sécurité et



Écrit par le 23 juillet 2024

salubrité publiques... En outre, ce stationnement illégal gêne le bon déroulement des activités de nombreuses associations l'isloises. Autant d'incivilités aux coûts et conséquences dommageables et intolérables pour la collectivité. »

L.G.



Dimanche dernier, une soixantaine de caravanes supplémentaires sont venues s'installer sur le stade Saint-Jean à l'Isle-sur-la-Sorgue.

## Campements illicites et aires d'accueil des



Ecrit par le 23 juillet 2024

## gens du voyage



La préfecture de Vaucluse appelle à une Vigilance accrue concernant les campements illicites et les aires d'accueil des gens du voyage. Tous les gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage ont dû être destinataires des recommandations émises par le ministère des solidarités et de la santé, afin d'assurer les conditions d'hygiène et les mesures barrières au sein des aires.

L'association Soliha a été mandatée par les services de l'État et du conseil départemental de Vaucluse pour accompagner les personnes dans ces situations.